

La structuration fiscale en cœur d'expertise

Indispensable tant pour le dirigeant que pour son entreprise, la fiscalité pour Pierre-Olivier Bernard, associé fondateur, ne peut s'envisager que dans le cadre d'une approche résolument transverse. Il revient sur l'efficacité de cet accompagnement.

Votre cabinet est dédié aux hommes et femmes clés de l'entreprise. Un positionnement plutôt innovant.

Pierre-Olivier Bernard : Effectivement, loin d'être un cabinet de practice ou un cabinet full service, nous sommes avant tout un cabinet dédié aux hommes et femmes clés de l'entreprise qu'ils soient dirigeants, entrepreneurs, cadres dirigeants, actionnaires référents ou encore investisseurs privés. Avec pour objectif de répondre à leurs besoins respectifs au regard à la fois de leur situation professionnelle et personnelle.

Pour vous, pas d'efficacité sans transversalité des compétences ?

P.-O. B. : Tout à fait. Seule une pratique pluridisciplinaire et surtout transversale permet d'aborder l'ensemble des questions posées à cette clientèle. Faire interagir les pratiques fiscales, juridiques, financières ou encore sociales élargit notre spectre de réflexion et nous permet d'accompagner nos clients avec pertinence dans leurs prises de décision. Une approche globale extrêmement plébiscitée par nos clients et notamment par les dirigeants pour lesquels nous croisons systématiquement fiscalité professionnelle et personnelle. Cette démarche est capitale pour mesurer avec précision les impacts des différentes décisions qui seront prises. Par exemple, la transmission



Pierre-Olivier Bernard, associé fondateur d'Opleo Avocats

d'entreprise n'est pas qu'un sujet de fiscalité patrimoniale, mais fait intervenir également des enjeux corporate, sociaux. Idem pour la négociation de management package, pour lesquels notre expertise est reconnue, on ne peut les appréhender que sous l'angle fiscal ou encore lorsqu'il s'agit de développement de carrière à l'internationale où les enjeux fiscaux côtoient des enjeux civils et patrimoniaux. La transversalité est essentielle et nous investissons énormément en interne pour la favoriser.

Comment intervenez-vous en matière de structuration fiscale ?

P.-O. B. : Nous accompagnons les dirigeants dans la structuration fiscale de leurs acquisitions au niveau national, mais aussi international que cela soit dans le cadre d'opérations de M&A classique ou

« Faire interagir les practices [...] nous permet d'accompagner nos clients avec pertinence dans leurs prises de décision. »

dans le cadre d'opérations de LBO avec notamment tous les enjeux d'intégration fiscale. On intervient également au day to day dans la structuration des levées de fonds ou encore, à l'occasion de financement de certains programmes de recherche.

La fiscalité des dirigeants d'entreprise est-elle challengée par l'évolution des modèles économiques ?

P.-O. B. : Très clairement. C'est pourquoi nous travaillons beaucoup autour des enjeux de la Blockchain, de la crypto monnaie ou encore du développement de Marketplace pour lesquelles nous sommes de plus en plus sollicités. Des modèles innovants qui, d'une certaine façon, revisitent les contours de la fiscalité.



OPLEO
AVOCATS

Tél. +33 (0)1 58 22 16 80
contact@opleo-avocats.com
www.opleo-avocats.com